

13



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 18 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 18 décembre 2007

13 h

Prière.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à donner aux enfants la meilleure instruction en français langue seconde et de maintenir le programme d'immersion précoce. (Pétition 3.)

L'hon. D. Landry dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan d'infrastructure routière du Nouveau-Brunswick : 2008-2011 : Décembre 2007*.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par M. Volpé, propose ce qui suit :

attendu que le paragraphe 43(2) de la *Loi sur les langues officielles* dispose que le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que, sur la recommandation de l'Assemblée législative, Michel A. Carrier a été nommé premier commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick le 20 février 2003 et a officiellement entamé le 1^{er} avril 2003 son mandat de cinq années ;

attendu que le paragraphe 43(4) de la *Loi sur les langues officielles* dispose que le mandat du commissaire est renouvelable pour des périodes de cinq années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que le mandat de Michel A. Carrier à titre de commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à son expiration, soit reconduit pour cinq autres années. (Motion 31.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par M. Volpé, propose ce qui suit :

que la composition du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. Stiles par celui de M. Collins ;

que la composition du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M. McGinley, c.r., par celui de M. Fraser et le remplacement du nom de l'hon. M. Jamieson par celui de l'hon. M. Murphy, c.r. ;

que la composition du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par le remplacement du nom de M. R. Boudreau par celui de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles ;

que la composition du Comité permanent de la procédure soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. M. McGinley, c.r., par celui de M. Fraser et l'ajout du nom de l'hon. M. Murphy, c.r. ;

que la composition du Comité spécial du mieux-être soit modifiée par le remplacement du nom de M. R. Boudreau par celui de M. B. LeBlanc, le remplacement du nom de M. Stiles par celui de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles et le remplacement du nom de M. Olscamp par celui de M. Robichaud ;

que la composition du Comité spécial de l'apprentissage continu soit modifiée par le remplacement du nom de M. Stiles par celui de M. Collins. (Motion 32.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 19, 20 et 18, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2007-2008 et le budget de capital du ministère de la Santé pour 2008-2009.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

21, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de

la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 18, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2007-2008, VOLUME I
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE	
Services de gestion	250 000
.	
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide stratégique	14 000 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Enseignement primaire et secondaire	2 500 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Communications Nouveau-Brunswick	260 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services des établissements	10 000 000
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA CONSOMMATION	
Services aux tribunaux	1 249 000
Services à la justice	717 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	549 000
Bureau de la directrice générale des élections	
.	2 178 000
MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	230 000
Finances des administrations locales	700 000
CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Procureur général	757 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	
.	14 500 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Services généraux	150 000
Groupe des bâtiments	500 000
Services gouvernementaux d'informatique	250 000
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	800 000
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Conception et construction de bâtiments provinciaux	9 300 000
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Amélioration des installations	1 250 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Programme du réseau routier national	
Canada - Nouveau-Brunswick	3 500 000
Agence de gestion des véhicules	600 000

BUDGET DE CAPITAL, 2008-2009

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Hôpitaux publics - Biens d'équipement 13 223 000

La Chambre adopte ces crédits.

Sur la demande de l'hon. M. Murphy et avec le consentement unanime de la Chambre, le président revient à l'appel du dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. V. Boudreau :

29, Loi supplémentaire de 2007-2008 (1) portant affectation de crédits.

Le président annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les deuxième et troisième lectures du projet de loi 29 sont ordonnées sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

29, Loi supplémentaire de 2007-2008 (1) portant affectation de crédits.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

29, Loi supplémentaire de 2007-2008 (1) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi du projet de loi 6 au Comité plénier soit révoqué et que le projet de loi passe directement à la troisième lecture.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

6, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, 2006-2007	(14 décembre 2007) ;
documents demandés dans les avis de motion 3, 4, 6, 11, 16, 18 et 28	(14 décembre 2007).